

**Information aux familles
PREVENIR LA TRANSMISSION D'UNE HEPATITE A**

• **Qu'est ce qu'une Hépatite A ?**

Maladie contagieuse due au **virus de l'Hépatite A (VHA)** présent dans les selles des personnes atteintes ; elle se transmet le plus souvent de personne à personne.

Souvent bénigne, elle se manifeste par une fatigue, une perte de l'appétit, des troubles digestifs, parfois une coloration jaune de la peau (« jaunisse »). Chez l'enfant, il n'y a souvent aucun symptôme.

Il est recommandé de consulter un médecin généraliste dès les 1ers car un vaccin peut être recommandé pour l'entourage

• **Quand est-on contagieux ?**

La période de contagiosité débute **15 jours avant** la survenue de l'ictère (ou des 1ers signes cliniques) et se prolonge dans les **15 jours qui suivent la jaunisse**.

Les mesures d'hygiène au domicile sont à renforcer car la maladie est très contagieuse.

Le virus est très résistant **dans l'environnement** et n'est pas détruit par les **désinfectants classiques**

• **Comment l'hépatite A se transmet-elle ?**

De façon directe, essentiellement par **les mains**, par contact avec une personne atteinte (avec symptômes ou pas)



Par **contact indirect** avec des **surfaces ayant été contaminées** par une personne atteinte (sanitaires, poignées de portes, toilettes, plan de travail, jouets chez les bébés ...)

En consommant de l'**eau** ou **des aliments (coquillages, fruits et légumes)** ayant été contaminés lors de leur production



En consommant un repas préparé, manipulé par une personne qui est ou a été malade.

• **Quels sont les gestes indispensables pour éviter la transmission de personne à personne ?**

Se laver les mains :

- avant de préparer les repas
- avant de manger
- avant de donner à manger à un enfant
- après être allé aux toilettes
- après avoir changé la couche d'un bébé

Eviter de porter des bijoux aux mains
Le lavage des mains se fait à l'eau et au savon. La solution hydro-alcoolique peut être utilisée, après lavage et séchage des mains.

Bien **fermer le couvercle** avant de tirer la chasse d'eau
Nettoyer quotidiennement les toilettes, sanitaires, surfaces fréquemment touchées par tous, poignées de portes, téléphone, interrupteurs, chasse-d'eau,
Utiliser un **détergent désinfectant virucide ou de l'eau de Javel diluée** en respectant les précautions d'emploi



Pendant la période de contagiosité (jusqu'à 10 jours après les 1ers signes)

- Ne pas fréquenter la collectivité
- Ne pas se baigner dans les piscines, pataugeoires

Eviter de manipuler des denrées alimentaires pendant la période de contagiosité
Ne pas partager ses couverts/verres

Ne pas partager les serviettes de toilettes, serviettes pour les mains, gants de toilettes.

Laver le linge si possible à 60° notamment le linge en contact avec des selles.

POUR SIGNALER LES MALADIES À DÉCLARATION OBLIGATOIRE ET LES ALERTES SANITAIRES :

ars-pdl-dspe-cva@ars.sante.fr
0800 277 303
17 boulevard Gaston Doumergue - CS 56233
44262 NANTES cedex 2
www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr/
les-maladies-declaration-obligatoire-mdo-et-maladies-transmissibles



Pour toute urgence, appeler le :
0800 277 303 (24h/24)
Ars44-alerte@ars.sante.fr
Fax : 02 34 00 02 89 (7j/7)

Agir pour la santé de tous

QUALITÉ · USAGERS · INNOVATION · PRÉVENTION

